

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-04

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 10 avril à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26 mars 2024

Nombre de membres :

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs GERVILLE REACHE Fabrice et DEXET Emmanuel.

En exercice : 15

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. DEVARISSIAS Philippe, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à Mme PRADIER Claudine.

Présents : 8

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, Mrs CHIROL Christian et SANBA Issame.

Votants : 9

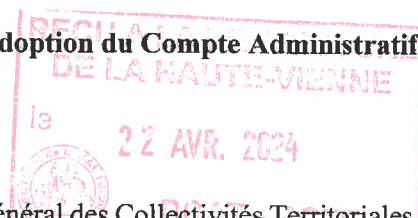
SECRETARE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget C.I.A.S. - Exercice 2023 : Adoption du Compte Administratif



Exposé :

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit se retirer lors des débats relatifs aux comptes administratifs. Monsieur DEXET Emmanuel se retire donc et cède la place au nouveau Président élu, Monsieur Fabrice GERVILLE REACHE.

Le Président présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif de l'année 2023, relatif au Budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon - Monts de Châlus.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	998 484,88	18 767,29
Recettes	993 253,42	37 539,01
Excédent de clôture		18 771,72
Déficit de clôture	5 231,46	

Délibération :

Le Conseil d'Administration,

- **adopte**, après lecture, ledit Compte Administratif de la façon suivante :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 avril 2024

Le Président,
Emmanuel DEXET

